

**DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA FAMILLE**  
SERVICE DES FORMATIONS  
POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION

## Consultation sur le projet de rapport concernant la stratégie en matière de formation continue des adultes

### **Avis donné par**

Nom faitière/organisation : Parti Socialiste Neuchâtelois (PSN)  
Adresse : Avenue de la Gare 3 à 2000 Neuchâtel  
Personne de référence : Kilian Winz-Wirth et Corine Bolay Mercier  
Téléphone : Kilian Winz-Wirth : 0774597730  
Courriel : [secretariat@psn.ch](mailto:secretariat@psn.ch)  
Date : 18/03/2020

### **Remarque importante :**

Veuillez faire parvenir votre avis par voie **électronique** uniquement, jusqu'au **15 mars 2020** à  
l'adresse suivante : [mariana.perret@ne.ch](mailto:mariana.perret@ne.ch)

Nous vous remercions de votre collaboration.

## **QUESTIONNAIRE**

### **1. LES CONSTATS ET LIMITES DU DISPOSITIF ACTUEL**

1.1. Deux inventaires ont été menés dans le cadre de ce rapport. Ceux-ci démontrent qu'il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité de la population neuchâteloise en emploi aux formations continues qui mènent à l'obtention d'un titre du secondaire II et aux formations continues en acquisition des compétences de base. Partagez-vous ces constats ?

Oui, tout à fait

### **Remarques éventuelles :**

Le PSN partage la nécessité d'améliorer l'accessibilité de la population aux différentes formations continues. Toutefois, il pointe quelques éléments qui mériteraient d'être approfondis. Premièrement, qu'en est-il du bilan actuel de différentes institutions comme le CEFNA, CNIP ou encore le CPMB ? Au niveau de ces établissements, nous pourrions nous attendre à un recensement plus détaillé des mesures déjà prises au sein de ces institutions et, le cas échéant, une démonstration de l'inefficacité de ces mesures. Deuxièmement, certains aspects des politiques publiques dans les autres cantons Suisse romands sont développés. Néanmoins, le PSN souhaiterait davantage de précisions quant à

la pratique du canton de Schaffhouse. En effet, Neuchâtel et Schaffhouse peuvent, en de nombreux points, être comparés.

- 1.2. Les compétences de base sont le socle de tout projet de formation continue. Celles-ci devraient faire partie d'une stratégie cantonale qui inclut également les personnes en emploi peu ou pas formées. Partagez-vous cette vision ?

Plutôt oui

**Remarques éventuelles :**

Le PSN salue la gratuité et l'encouragement financier pour la formation. Quant à l'énoncé ci-dessus, il partage partiellement cette vision. S'il est nécessaire de proposer des solutions aux personnes en emploi, qu'en est-il des personnes peu ou pas formées qui ne sont pas en emploi ? Si le PSN appuie la proposition d'une aide financière, il constate que souvent les individus ne se forment pas à cause du manque de temps disponible. En ce sens et pour une politique efficace, il faudrait envisager des mesures pour octroyer du temps à ces personnes comme par exemple le développement de quelques places au sein de structures d'accueil pour la garde des enfants ou des horaires allégés. Par ailleurs, l'aspect de la requalification (deuxième formation) à mettre en phase avec la révolution numérique devrait être thématiqué.

- 1.3. D'une manière générale, la formation continue ne nécessite pas d'être règlementée par l'État, sauf pour les 2 principaux groupes-cible retenus : la population neuchâteloise en emploi peu ou pas formée et la population neuchâteloise en emploi qui risque l'éviction du marché du travail. Partagez-vous cette vision ?

Plutôt non

**Remarques éventuelles :**

Non, nous ne sommes pas d'accord avec cette affirmation. Au contraire, l'Etat est le seul partenaire en mesure de créer des structures adéquates, tout en associant les organisations professionnelles aux objectifs à fixer. Le rapport qui nous est soumis ne fixe ni les objectifs, ni le cadre précis, excepté une indemnisation financière, ce qui ne correspond pas à l'esprit de la motion que le PSN avait déposée. Donner des cours de base dans des centres professionnels pose la question de la différence entre formations professionnelle courante et formation d'adulte.

## **2. LE PLAN D'ACTION – VISION D'AVENIR**

- 2.1. L'État propose un plan d'action cantonal qui vise en priorité la formation continue qui mène à l'obtention d'un titre de formation professionnelle initiale pour la population neuchâteloise en emploi, y compris l'acquisition des compétences de base nécessaires. Partagez-vous cette vision ?

Plutôt non

**Remarques éventuelles :**

La PSN partage partiellement cette vision toutefois, il déplore qu'une loi sur la formation des adultes ne soit pas proposée. Elle permettrait de faire véritablement de cette problématique une priorité. Par ailleurs, le PSN juge cette vision trop étriquée, car elle est trop limitée à l'acquisition de compétences de base pour des personnes qui n'ont pas de formation et qui travaillent. Qu'en est-il de la validation des acquis ? Qu'en est-il des chômeurs ?

2.2. L'implémentation du plan d'action nécessite la modification de la loi sur la formation professionnelle (LFP). Les révisions proposées vous semblent-elles garantir l'inscription des éléments et objectifs du plan d'action dans la loi ?

Plutôt non

**Remarques éventuelles :**

La PSN déplore qu'une loi sur la formation des adultes ne soit pas proposée. Elle permettrait de véritablement définir un cadre et une vision de la formation continue et faire de cette problématique une priorité.

Par ailleurs de nombreux politistes ont démontré que le moment de la mise en œuvre est une phase cruciale et qu'elle doit être pensée en tant que telle. Le PSN est déçu par le caractère succinct du chapitre 5 en page 40. Pour une mise en œuvre efficace, des questions doivent se poser : Quels types de résistances la politique va-t-elle rencontrer ? Pourquoi les intéressés n'utiliseraient pas les mesures pensées par les politiques ? Comment les acteurs de terrain vont-ils se réappropriier la politique ? Il est fondamental de repenser et d'étoffer beaucoup plus largement ce chapitre sur la mise en œuvre.

Aussi, pour la mesure 2, qui pilotera la plateforme ? A qui est rattachée la CMIP ? Des précisions sont nécessaires.

Certes, l'obtention d'un diplôme est importante toutefois, nous devons faire le constat que le réseau professionnel est primordial aujourd'hui. En ce sens, le PSN souhaiterait la création de workshop et d'échanges entre individus mais aussi employeurs.

2.3. Estimez-vous que le plan d'action proposé aura un impact économique, social et culturel positif sur la population neuchâteloise ?

Plutôt non

**Remarques éventuelles :**

Le PSN se questionne sur l'unité d'action et d'objectifs manifestement absentes.

Aussi, les bases juridiques, stratégiques et organisationnelles ne sont présentées que dans 4 nouveaux articles à propos d'un toilettage de la LFP. C'est largement insuffisant si le canton désire se donner de réelles chances en matière de formation continue pour les personnes peu diplômées. Comme mentionné précédemment, une loi à part entière serait attendue.

En l'état, nous ne pouvons pas nous prononcer si ces mesures auront un réel impact. Néanmoins le PSN salue la volonté du Conseil d'Etat d'élaborer une stratégie en matière de formation continue des adultes et d'y allouer des moyens financiers.

Vos réponses sont susceptibles d'être transmises aux membres du Grand Conseil s'ils en font la demande. Si vous vous y opposez, il est important de le mentionner expressément sous la rubrique « Mention spéciale » ci-dessous en conformité à la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE), du 9 mai 2012.

**Mention spéciale :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.